

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

L'An deux mil vingt-deux le sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Penmarc'h, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Marc BREN (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Florence BODÉRÉ (procuration à Mme Virginie CANON) ; M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Fabienne LE GARS) ; M. Gilles MERCIER (procuration à Mme Gwenola LE TROADEC) ; M. Fabrice FABRIANO (procuration à Mme Nadine BETROM) et Mme Marianne CALVEZ (procuration à M. Jean-Paul STANZEL).

Sont absents : M. Erwan SEZNEC et Mme Kristell NICOLLE.

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC et M. Eric RAPHALEN avaient prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 9 novembre 2022.

M. Raynald TANTER fait remarquer que le procès-verbal, présenté dans l'envoi des documents préparatoires au Conseil, n'est toujours pas signé de la secrétaire de séance.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 9 novembre 2022.

Madame le Maire introduit ce conseil en annonçant la présence de M. Stéphane LE DOARÉ, M. Eric JOUSSEAUME et Mme Sandrine BÉDART, respectivement Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, Vice-président en charge des finances, des ressources humaines, de l'informatique et de la prévention des risques d'inondation et Directrice générale des services. En effet, ce Conseil est spécialement dédié à la présentation des rapports d'activités de la CCPBS.

M. Stéphane LE DOARÉ remercie Madame le Maire et les membres du conseil de l'accueillir. Il dit parler sous le contrôle de deux anciens Présidents de la communauté de communes que sont Messieurs Jean-Paul STANZEL et Raynald TANTER.

M. Stéphane LE DOARÉ explique que c'est dans un souci de transparence et afin de permettre un temps d'échange et de partage qu'il a fait ce choix d'aller à la rencontre de chaque conseil municipal pour faire lui-même la présentation des rapports d'activité de la CCPBS. Rapports dont la présentation est une obligation légale et qui doit être entérinée par une délibération dans chacune des communes du Pays Bigouden Sud.

M. Stéphane LE DOARÉ fait une présentation rapide de la composition de la communauté des communes en annonçant le chiffre de 45 élus communautaires, un nombre important de compétences transférées comme la mobilité, le PLUi et un projet de territoire réalisé en concertation. Il dit également que cet échange est l'occasion de rappeler, à toutes les communes, l'étendue des activités communautaires. Il rappelle également que malgré la pandémie, le service n'a pas cessé de fonctionner et ni d'être actif.

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 18 h 37, elle pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Stéphane LE DOARÉ poursuit en disant que la CCPBS, c'est : 12 communes, de nombreuses entreprises et le premier pôle de pêche fraîche française.

M. Eric JOUSSEAUME complète en précisant qu'en terme de ressources humaines, la CCPBS, c'est 157 agents avec une quasi égalité hommes/femmes.

M. Stéphane LE DOARÉ rappelle que le projet de territoire a été présenté le 16 novembre dernier à la salle Cap Caval. Que pour l'établir, toute la population bigoudène a été consultée y compris à l'occasion de la foire expo afin de toucher les personnes moins habiles avec les outils numériques qui avaient été mis à disposition.

Mme Gwenola LE TROADEC ajoute que ce projet est très ambitieux, avec une activité très centrée sur la pêche. Elle rappelle que les conséquences de ce projet de territoire sur la filière pêche seront non négligeables et que cela va nécessiter un travail évolutif. Ce que confirme M. Stéphane LE DOARÉ en précisant que ce projet n'est pas « gravé dans le marbre ». M. Stéphane LE DOARÉ insiste également sur le climat d'incertitude qui règne et regrette de n'avoir pu que détourner l'objet de ce plan de « sortie de flotte ».

M. Jean-Paul STANZEL précise qu'il n'y a pas moins de 30 bateaux concernés sur Le Guilvinec. Que chaque bateau : c'est 5 à 6 marins en mer et 4 emplois à terre pour 1 marin. Il rappelle que c'est une volonté politique forte que de soutenir la filière. Cela peut se faire à travers le vote d'une motion propose-t-il.

M. Stéphane LE DOARÉ ajoute qu'il s'entretient toutes les semaines avec le Président de Région à ce sujet et qu'un courrier a été adressé par voie de presse au Premier Ministre ce matin même dans l'espoir d'infléchir les positions ministérielles.

M. Stéphane LE DOARÉ rappelle l'importance de l'opération « consommons bigouden » qu'il pense être essentielle dans la configuration sanitaire actuelle.

M. Eric RAPHALEN arrive à 19 h 04, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Eric JOUSSEAUME parle d'un budget assainissement préoccupant mais d'un ratio raisonnable de la dette.

M. Stéphane LE DOARÉ précise l'importance, en plus de la pêche, de l'agriculture, des exploitations existantes mais aussi des nombreux projets de maraîchage en cours.

M. Denis STEPHAN observe que lorsque l'on parle de nouvelles zones d'activités, cela semble compliqué à mettre en œuvre en raison de la politique du « zéro artificialisation ». Il suggère l'utilisation des friches portuaires.

M. Stéphane LE DOARÉ dit qu'effectivement cette « zéro artificialisation » et l'inventaire des places portuaires pour identifier ces friches est un vrai sujet de discussion. Les règles changent, dit-il, et avec les nouvelles réglementations, le Pays Bigouden Sud prend une double, triple... voir quadruple peine.

Le tourisme ne fait que croître depuis la covid, remarque-t-il. Les français sont repartis à la découverte de leurs propres territoires. Une incitation à étendre les périodes de fréquentation permettrait d'accroître l'offre et de vivre du tourisme toute l'année.

Mme Gwenola LE TROADEC ajoute que sur ce thème du tourisme, le mot clé est « équilibre ». En effet, arrivera un moment où on ne pourra plus absorber tout cet afflux. Il faudrait former les visiteurs au respect des habitants et des espaces urbains et naturels. La question qui se pose, dit-elle, c'est comment accueillir sans mettre la population en difficulté.

M. Denis STEPHAN fait remarquer que les missions du tourisme ont complètement changé. S'il fut un temps où l'on cherchait à faire venir les gens, il s'agit maintenant de canaliser les flux et de former à la fragilité du territoire.

M. Eric JOUSSEAUME confirme cet état de fait, à savoir que la question du tourisme n'est plus de savoir comment faire venir les visiteurs, mais de savoir comment gérer leur présence.

M. Stéphane LE DOARÉ annonce qu'il va falloir désormais communiquer de sorte que la venue des touristes s'étale sur toute l'année et non plus uniquement sur la période estivale.

Puis il remercie les douze Maires et leurs conseils municipaux pour l'excellent travail commun qu'ils ont fait à propos de l'accueil des gens du voyage. Ce travail a permis de poser ces accueils pour les six prochaines années.

Mme LE TROADEC aborde la question de l'avancement du déploiement de la fibre. C'est la première question qui est posée par les nouveaux arrivants sur la commune. L'autre question, c'est comment faire accepter aux riverains l'implantation de pylônes alors que l'on travaille et dépense continuellement à l'enfouissement de tous les réseaux.

M. Jean-Pierre SAVINA dit que la commune rencontre de grosses difficultés pour que les opérateurs mutualisent les antennes pour le déploiement de la 5G.

M. Eric RAPHALEN rappelle qu'il ne faut pas confondre la fibre et la 5G. S'adressant à M. Stéphane LE DOARÉ, il fait remarquer que le passage de la fibre devait être terminé pour juin 2021. Ce dernier lui répond qu'en raison de la crise sanitaire due à la covid, il y a eu des problèmes quant à l'approvisionnement et à la qualité des matériaux.

M. Eric RAPHALEN fait remarquer que le contrat signé avec AXIONE est quand même de 1 milliard d'euros pour la Bretagne. M. Stéphane LE DOARÉ l'informe qu'il est question de demander des pénalités de retard. M. Jean-Paul STANZEL approuve cette idée de pénalités.

M. Stéphane LE DOARÉ précise que la CCPBS assiste les administrés sur le numérique et qu'elle a l'intention de continuer dans cette voie ; que les communes ne doivent pas hésiter à solliciter la venue des équipes communautaires qui y sont dédiées pour organiser des temps d'échanges avec les habitants demandeurs.

Parlant d'assainissement, M. Stéphane LE DOARÉ annonce que la station de Tréffiagat ne peut plus continuer à fonctionner car située en zone submersible et que celle de Plobannalec est fragile du fait d'une implantation un peu basse.

M. Jean-Paul STANZEL évoque 57 % d'eaux appelées « parasites » et la nécessité de réaliser des travaux sur les canalisations pour éviter ces infiltrations. Il dit qu'il existe des décalages entre les communes pour bénéficier d'aides financières. M. Stéphane LE DOARÉ lui répond que la répartition des aides est partielle et qu'un budget de plus de 3 millions d'euros y est consacré.

M. Denis STEPHAN dit avoir participé à la réunion de la veille, mardi 6 décembre, à Plomeur sur l'assainissement, mais qu'il n'a entendu parler que de l'extension du réseau, mais pas de sa rénovation.

M. Stéphane LE DOARÉ lui répond que le sujet est très vaste et que tous investissent massivement mais que malgré cela, les infiltrations restent difficiles à juguler.

M. Christian BUREL intervient à propos de l'assainissement non collectif pour lequel beaucoup d'installations lui semblent être pénalisées. Il rappelle qu'une mise aux normes coûte de 15 000 à 20 000 €.

M. Eric JOUSSEAUME lui répond que si certaines personnes ont les moyens de se mettre aux normes, d'autres ne les ont pas et qu'il faudrait travailler à aider ces derniers.

M. Stéphane LE DOARÉ sollicite l'intervention de M. Jean-Louis BUANNIC en tant que Vice-président en charge de la ressource en eau pour faire la présentation du rapport « eau » de la CCPBS.

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle ses autres responsabilités, à savoir, un siège au SDEF, un à Mégalis très récemment et un autre à Vigipol qui lors de son dernier comité à Dinard, a évoqué la présence d'un grand nombre de « larmes de sirènes » qui souille toutes les côtes ouest de l'hexagone. Puis il revient sur le thème de l'eau en faisant un rappel des ressources à disposition avec la retenue du Moulin Neuf. Il annonce également l'intention de la CCPBS de multiplier par 3 l'aide de 30 € sur l'achat des récupérateurs d'eau.

Mme Gwenola LE TROADEC projette que la rareté de la ressource va se confirmer dans les années à venir et pose la question de la gestion de l'eau avec un accroissement de la population de touristes sur le territoire. Elle demande quels moyens peuvent être mis en œuvre pour sensibiliser cette population éphémère sur la préciosité de l'eau.

M. Jean-Paul STANZEL pose la question des conséquences d'un accident de pollution sur notre unique ressource qu'est le Toul Dour. Il dit qu'il a été question de créer des interconnexions entre les réseaux et demande ou cela en est.

M. Stéphane LE DOARÉ répond que pour l'instant, on vend de l'eau à la CCHPB même si celle-ci est de moins en moins dépendante de nous, mais aussi à la commune de Bénodet qui n'est, pour l'heure, pas encore raccordée à la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fouesnantais). Il précise qu'un budget va être adopté afin de mieux évaluer les coûts de ces travaux qui, tient-il à rappeler, ne sont pas répercutés sur les ménages.

Sur la question des déchets, M. Denis STEPHAN demande si la déchetterie « pro » est bien utilisée et si une baisse des tonnages apportés dans les déchetteries a été notée.

M. Stéphane LE DOARÉ répond qu'une baisse très significative a été observée.

Mme Jocelyne LE RHUN note un effet pervers, par la découverte de trois dépôts sauvages sur la commune.

M. Stéphane LE DOARÉ se montre encourageant en disant que l'utilisation de la déchetterie « pro » entre dans les mœurs des artisans et des entreprises.

Mme Marie-Claire DUPONT évoque le dépôt de déchets toxiques dans les Marais de Lescors.

M. Stéphane LE DOARÉ confirme que cela est détestable et relève du civisme.

Mme Fabienne LE GARS annonce que la commune de Penmarc'h a un projet d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles en 2023, pouvant accueillir 12 enfants dont 1 porteur d'un handicap.

M. Stéphane LE DOARÉ s'adressant à l'assemblée : « J'espère que vous avez appris des choses et je vous rappelle que vous êtes les ambassadeurs du Pays Bigouden Sud ».

Mme Gwenola LE TROADEC lui précise que cette première présentation des rapports de la CCPBS par son Président et ses Vice-présidents était très attendue, que cette expérience est très positive et qu'il conviendra de la renouveler si cela est possible.

M. Jean-Paul STANZEL pose la question d'une éventuelle fusion entre les deux communautés de communes (CCHPB et CCPBS).

La question reste sans réponse.

Mme Fabienne LE GARS dit que si mariage il y a, elle n'est pas sûre que toutes les communes se joindraient à cette fusion, mais qu'en ce qui concerne Penmarc'h, elle est pour cette collaboration. Elle ajoute même que pour sa partie, à savoir la solidarité, un certain nombre de sujets avance d'ores et déjà de façon conjointe.

Le Conseil municipal en **prend acte** de :

- ❖ **la présentation du Rapport Annuel d'Activité 2021 de la CCPBS**
- ❖ **la présentation du rapport annuel 2021 sur la gestion de l'eau de la CCPBS**
- ❖ **la présentation du rapport annuel d'activité 2021 services assainissements de la CCPBS**

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

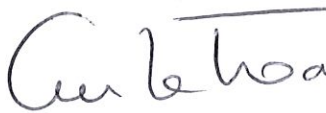
La séance est close à 21 h 00.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

